



N° 8/2018

Compte-rendu du Conseil municipal du 5 novembre 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02/10/2018.
2. Délibération : Assiette, dévolution, destination des coupes 2019.
3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
4. Délibération : Demandes de subventions pour la réfection de la rue du Monument.
5. Délibération : Suppressions et créations de postes.
6. Délibération : Gestion de la salle ASCE.
7. Délibération : Décisions modificatives.
8. Questions diverses.

Présents :

PACQUOT Nicolas, Maire
BALLAY Marielle, 1^{ère} Adjointe
COPPI Roger, 2^{ème} Adjoint
DAYT Thierry
HUMBERT Thierry
DESSENNE Christophe
FIEROBE Anthony
PESSONNEAUX Claude
QUELLEC Annik
COULON Philippe

Absents excusés :

GAZEAUX Olivier, pouvoir à DAYT Thierry
BERNARDIN Yvelyne

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02/10/2018

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Assiette, dévolution, destination des coupes 2019

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF propose les coupes dans les parcelles 15, 6a2 et 23.

La coupe pour les affouagistes sera la parcelle 15.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie pour évaluer le coût net des charges transférées et approuver les montants des attributions de compensation résultant :

- de la dissolution du SIVU du Gland au 1^{er} janvier 2018
- de la restitution de la compétence « Relais d'Assistants Maternelles » (RAM) aux communes.

Etouvans n'est concernée que par la partie transfert de charges concernant la restitution de la compétence « Relais Assistants Maternelles ». Le montant de la compensation pour la commune est de 97.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce rapport.

4. Demandes de subventions pour la réfection de la rue du Monument

Des travaux de réfection de voirie sont devenus nécessaires rue du monument, ainsi que sur le chemin d'accès à la ferme. Il est envisagé une mise en enrobés jusqu'à la dernière maison, puis une scarification du chemin rural pour corriger le profil (écoulement des eaux de ruissellement sur les accotements) avec une émulsion bicouche. Les virages du chemin rural seraient en enrobés également.

Le meilleur devis concernant ces travaux s'élève à 33 815.50 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : 50%, soit 16 907.75 €
- Fonds de concours de PMA : 30 %, soit 10 144.65 €
- Commune : 20%, soit 6 763.10 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition, autorise le maire à solliciter les subventions ci-dessus et engage la commune à prendre en charge les financements non acquis.

5. Suppressions et créations de postes

Afin de répondre aux avancements de grade au 1^{er} février 2019, il convient de supprimer certains postes et d'en créer de nouveaux :

Suppression du poste de Rédacteur => création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

Suppression du poste d'Adjoint technique => création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Après délibération, le Conseil Municipal, se prononce :

- à l'unanimité concernant le poste d'adjoint technique
- 1 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour concernant le poste de rédacteur.

6. Gestion de la salle ASCE

Rencontrant des difficultés pour les prêts de salle, l'ASCE a sollicité les élus lors du dernier conseil d'administration pour que soit envisagée une reprise de la gestion de la salle par les services de la commune. Les réservations et la facturation seraient effectuées par le secrétariat de mairie, le ménage et l'état des lieux seraient réalisés par du personnel communal.

En contrepartie des recettes perçues pour les locations de salle, la commune prendrait en charge la facture de gaz de la chaudière, ainsi que le ménage dans les locaux.

Il est entendu que les petits travaux dans la salle seraient toujours assurés par les membres bénévoles de l'ASCE, grâce au financement des membres bienfaiteurs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

7. Décisions modificatives

Il est nécessaire de procéder à certains jeux d'écriture dans le budget communal, à savoir :

Investissement :

- ajouter 178.00 € au compte 2184 (Mobilier)
- enlever 178.00 € au compte 020 (Dépenses imprévues d'investissement)

Fonctionnement :

- ajouter 2 400.00 € au compte 60612 (Energie-électricité)
- ajouter 190.00 € au compte 6135 (Locations mobilières)
- ajouter 400.00 € au compte 61551 (Matériel roulant)
- ajouter 1 031.00 € au compte 6226 (Honoraires)
- ajouter 10 713.00 € au compte 65548 (Contribution aux organismes de regroupement)
- ajouter 527.00 € au compte 66111 (Intérêts)
- ajouter 15 300.00 € au compte 7022 (Vente de bois)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces modifications.

Informations Mairie

● Centenaire du 11 novembre

10 h 15	Rassemblement <u>devant la Mairie</u> ;
10 h 30	Cérémonie au monument aux Morts avec la Clique, la Chorale et les enfants des écoles ;
11 h 00	Vin d'honneur à la Mairie.

● Mairie

La Mairie sera fermée vendredi 9 novembre le matin et le vendredi 23 novembre.

● Etat civil

Naissance :

Méloé EMILE (10 octobre)
Eline GEOFFROY (26 octobre)

Décès :

Chantal TUGLER née COLNEL (13 septembre)

• Inscription sur les listes électorales européennes

Afin de pouvoir voter lors des élections européennes, les citoyens non français de l'union européenne doivent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires avant le 31 mars 2019 avec justificatif de domicile et pièce d'identité.

• Restriction d'eau

Le secteur est toujours en restriction niveau 4, le niveau l'alerte maximal.

Nous constatons que la consommation moyenne dans le village n'a pas baissé et nous sommes réellement inquiets pour notre ressource en eau dans les jours / semaines à venir. Nous pourrions très prochainement envisager des réductions de débit ou des coupures ponctuelles.

Nous rappelons que les restrictions et interdictions ci-dessous sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (eaux issues des réseaux AEP, des eaux superficielles, eaux de source et de nappes, réserves d'eau de pluie).

Sont interdits notamment, quelle que soit la plage horaire:

- le lavage des véhicules
- le remplissage des piscines privées existantes d'une capacité supérieure à 2 m³
- l'arrosage des pelouses, espaces verts, jardins d'agrément et potagers
- le lavage des terrasses, toitures et façades

La préfecture rappelle les gestes simples à éviter pour ne pas gaspiller l'eau :

- Ne pas laisser couler un robinet inutilement
- Préférer une douche à un bain
- Réutiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser ses plantes intérieures
- Faire tourner le lave-linge et le lave-vaisselle à pleine charge
- Relever le compteur d'eau régulièrement pour repérer les fuites
- Interdiction d'allumer des feux en forêt pour éviter les incendies.

Les commissions

Urbanisme P.L.U - Environnement :

- ✓ Demande de CU de Me Arcangellil-Zerr pour la vente de terrain Mme Gros à Courant Jean-Luc.
- ✓ Demande préalable de M. Pourcelot Florent pour une piscine : avis favorable.
- ✓ Demande de CU de Me Amblard pour la vente du bâtiment 16 rue des Ecoles.
- ✓ Demande préalable de M. Pourcelot Florent pour un abri piscine : avis favorable.

Voirie :

- ✓ Rencontre des maitres d'œuvres pour la réhabilitation de la rue de l'Eglise.

Ecole loisirs

- ✓ Réunions de travail pour les projets Maison Assistante Maternelle et Périscolaire.

Travaux

- ✓ Engagement des travaux pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité.

Les travaux du SIVU

- ✓ Enlèvement du fleurissement d'été.
- ✓ Tonte.
- ✓ Divers travaux à l'école.
- ✓ Nettoyage du Point R, du cimetière et du Monument.
- ✓ Nettoyage des rues.
- ✓ Peinture routière (traçage sens unique rue des Ecoles).
- ✓ Remplacement d'un radiateur à la Mairie.
- ✓ Contrôle technique engin de déneigement.
- ✓ Montage de la lame et de la saleuse sur engin de déneigement.
- ✓ Réparation des décorations de Noël.

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : <http://www.etouvans.fr> ou sur Facebook « Etouvans Doubs »

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06.52.61.85.85 ou par mail à l'adresse : nicolas.pacquot@gmail.com.

Pour les réclamations pour les ordures ménagères, un seul numéro : 03.81.31.84.99

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : mairie.etouvans@gmail.com ;

